

A.C. TRANSPORT
Société A Responsabilité Limitée au capital social de 28 500 Euros

9 – 11 Avenue Michelet
93400 Saint Ouen sur Seine

SIRET : 812 256 311 00026 – APE : 4941B

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Mercredi 31 Décembre 2025 à 13h00

L'an deux mille vingt-quatre (2025) ;

Le trente et un décembre (31 décembre) ;

A 14h00.

L'associé unique de la société SARL A.C. TRANSPORT au capital fixe de 28500.00 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à 9 – 11 Avenue Michelet à 93400 Saint Ouen sur Seine se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier remis en main propre contre décharge, par la présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ali CHEBIRA, agissant en qualité de Gérant.

Sont présents :

- *Monsieur Ali CHEBIRA, propriétaire de 50 parts sociales, ci 50 ;*
- *Monsieur Ali CHEBIRA, propriétaire de 50 parts sociales, ci 50.*

Total des parts sociales présentes : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé à l'associé unique.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Rapport spécial de présidence sur les conventions visées à l'article L223-19 alinéa 1 du code du commerce.
- Approbation des comptes.
- Affectation du résultat.
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que l'inventaire ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- Les attestations de remises de convocation de l'Assemblée ;
- Les feuilles de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2017 lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 10 010.00euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 10 010.00euros de la manière suivante :

Section 1 : Origine :

Résultat déficitaire de l'exercice : 10 010.00euros.

Section 2 : Affectation :

Au report à nouveau, soit : 10 010.00euros.

Section 3 : Dividende distribuée :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

Monsieur Chebira ALI ;
Le président.

P/O M. CHEBIRA



Désignation de l'entreprise <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>90 RUE HENRY LITOLFF</u> <u>92270 BOIS-COLOMBES</u>											
SIREN										8 1 2 2 5 6 3 1 1	
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2										Durée de l'exercice précédent * 1 9	

										Exercice N clos le					
										3 1 1 2 2 0 1 7					
ACTIF										Brut 1					
										Amortissements-Provisions 2					
										Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	26 000	030				26 000						
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	26 000	048				26 000						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072	801	074			801							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084		086										
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II		096	801	098			801								
Total général (I+II)										110	26 801	112			26 801
PASSIF															
										Exercice N 1					
										NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	2 500					
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées *								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131						
	Report à nouveau								134	(2 500)					
	Résultat de l'exercice								136	(10 010)					
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	(10 010)					
Provisions pour risques et charges								Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	30 808					
	Produits constatés d'avance								174						
Total III								176	36 811						
Total général (I + II + III)										180	26 801				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	26 000							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A. C. TRANSPORTNéant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	4 006
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	5 072
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	931
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259			262
Total des charges d'exploitation (II)							264	10 010
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(10 010)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				348		306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(10 010)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	10 010	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	10 010
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	10 010

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462	26 000	464		466	26 000											
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490		492	26 000	494		496	26 000											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
		TOTAL	570		572		574		576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧												
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice			860	10 010	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129			
Total des déficits restant à reporter			870	10 010	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800			
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	801		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise:A.C.....TRANSPORT.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2017. et clos le:31./12./2017								Données en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	3 170
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	836
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	4 006
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	(4 006)
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	(4 006)
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Période de référence										024	
Date de cessation											
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										376	
dont apprentis										657	
dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 1 2 2 5 6 3 1 1

Dénomination de l'entreprise

A.C. TRANSPORT

Adresse (voie)

90 RUE HENRY LITOLFF

Code postal

92270

Ville

BOIS-COLOMBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHABIRA Prénom(s) BADIS
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 05/04/1988 N° Département 99 Commune ANNABA ALGERIE Pays
Adresse : N° 10 Voie RUE BELLEVILLE BLOC B10 23000 ANNABA ALGERIE
Code Postal 99000 Commune Pays ALGERIE

Titre (2) M Nom patronymique CHEBIRA Prénom(s) ALI
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 21/08/1979 N° Département Commune ANNABA ALGERIE Pays
Adresse : N° 90 Voie RUE HENRY LITOLFF
Code Postal 92270 Commune BOIS-COLOMBES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 1 2 2 5 6 3 1 1

Dénomination de l'entreprise

A.C. TRANSPORT

Adresse (voie)

90 RUE HENRY LITOLFF

Code postal

92270

Ville

BOIS-COLOMBES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.C. TRANSPORT 90 RUE HENRY LITOLFF 92270 BOIS-COLOMBES	
SIRET	Mél : actransportali@gmail.com
8 1 2 2 5 6 3 1 1 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Transports routiers de fret de proximité	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	10 010
	Bénéfice imposable à 15 %			

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
C E G 28 RUE RENNEQUIN 75017 PARIS Tél: 0156790719	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 06022019 Lieu: BOIS-COLOMBES
	Qualité et nom du signataire: Gérant ALI CHEBIRA
	Signature:
Tél:	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾				payées par la société elle-même				a						payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾												c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées												d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾												e									
												f									
												g									
												h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾												i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI												j									
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾												Total (a à h)									
G										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.															
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:													
								à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
1				2		3		4		5		6		7		8					
H										DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																					
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
I										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice											
										MVLT restant à reporter											

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.C. TRANSPORT
Adresse 90 RUE HENRY LITOLFF 92270 BOIS-COLOMBES

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	YOUSFI Mustapha CHAUFFEUR LIVREUR	9 Rue de la Ceresies 93240 STAINS
2	COULIBALY Zoumana CHAUFFEUR LIVREUR	2 Place du Caquet 93200 STAIN
3	KOUAKOU KOUAME FRANCK STEPHANE CHAUFFEUR LIVREUR	6 allée des Bievres 78000 VERSAILLES
4	CHERIF MAMADOU CHAUFFEUR LIVREUR	5 rue Gabriel Peri 92700 COLOMBES
5	CHEBIRA ALI DIRIGEANT	90 RUE HENRY LITOLFF 92270 BOIS COLOMBES
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	685	117		802				802
2	685	90		775				775
3	685	90		775				775
4	685	117		802				802
5	665	90		755				755
6								
7								
8								
9								
10								
**	3 404	504		3 908				3 908

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2017 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	3 908	- de l'exercice . 2017 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire ALI CHEBIRA
Gérant

À BOIS-COLOMBES, le 06022019
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.